RAPPORT
DU
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa onzième session

10-13 juin 1985

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/40/19)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa onzième session

10-13 juin 1985

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/40/19)

NATIONS UNIES

New York, 1985

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[Original : anglais]
[25 juillet 1985]

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
Sigles		v

PREMIERE PARTIE

Questions portées à l'attention de l'Assemblée générale

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA ONZIEME SESSION MINISTERIELLE	1 - 51	2

DEUXIEME PARTIE

Débats du Conseil

Chapitres

I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 19	14
A. Ouverture de la session	1 - 13	14
B. Membres du Conseil	14	18
C. Participation	15 - 16	18
D. Bureau	17	20
E. Ordre du jour	18	20
F. Documentation	19	20
II. MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES ALIMENTAIRES, EFFICACITE DE L'AIDE ET MEILLEUR ACCES DES POPULATIONS SOUS-ALIMENTEES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES	20 - 37	21
III. FACTEURS ECONOMIQUES EXTERIEURS FAISANT OBSTACLE A LA REALISATION DES OBJECTIFS ALIMENTAIRES - NECESSITE D'ELARGIR LE COMMERCE MONDIAL	38 - 54	28

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes	Pages
IV.	RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	55 - 66	31
	A. Organisation des travaux	55 - 58	31
	B. Election du Bureau	59	31
	C. Futur programme de travail	60 - 62	31
	D. Autres questions soulevées par les ministres	63 - 66	32

ANNEXES

I.	Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple français	34
II.	Liste des documents soumis à la onzième session ministérielle	35
III.	Déclaration des organisations non gouvernementales sur les questions soumises à la onzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation	37

SIGLES

CAEM	Conseil d'assistance économique mutuelle
CEE	Communauté économique européenne
CIB	Conseil international du blé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
OEOA	Office for Emergency Operations in Africa
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAM	Programme alimentaire mondial
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA ONZIEME SESSION MINISTERIELLE

I. EXAMEN DES PROBLEMES MONDIAUX DE L'ALIMENTATION ET DE LA FAIM

1. Les ministres et plénipotentiaires siégeant au Conseil mondial de l'alimentation, réuni à Paris du 10 au 13 juin 1985 pour sa onzième session, à l'invitation du Gouvernement et du peuple français, sous la présidence de M. Eugene Whelan, ont examiné la situation de l'alimentation et du développement dans le monde; ils ont évalué les actions menées et celles qui restent à entreprendre pour traduire dans les faits l'engagement pris à nouveau par le Conseil à Addis-Abeba il y a un an d'éliminer la faim et la malnutrition.

2. Au cours de leur examen de la situation mondiale de l'alimentation et du développement, les ministres ont réaffirmé que la crise économique et alimentaire qui continue de sévir en Afrique et atteint des millions d'êtres humains demeure au centre des préoccupations. Bien que la communauté internationale ait répondu généreusement aux besoins d'aide d'urgence de l'Afrique, les tâches auxquelles seront confrontés les Etats africains exigeront un appui international exceptionnel et soutenu pour le redressement de tous les secteurs de leur économie, priorité étant donnée à la production vivrière et au ravitaillement des populations.

3. En même temps, les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant les faibles résultats obtenus dans d'autres régions en développement dans la lutte contre la crise silencieuse et croissante de la faim et de la malnutrition chroniques, crise exacerbée par les difficultés économiques mondiales qui affaiblissent les efforts des pays en développement.

4. Conscients du fait que, sans un effort de développement énergique et parfaitement ciblé, la faim et la pauvreté de populations entières persisteront longtemps au cours du siècle prochain, les ministres ont accordé une attention particulière aux programmes et mesures destinés à préserver les niveaux alimentaires et nutritionnels déjà précaires des groupes à faible revenu, ainsi qu'à ceux qui sont indispensables pour parvenir à une réduction substantielle de la faim d'ici à la fin du siècle. De nombreuses délégations considèrent que le problème alimentaire mondial ne pourra trouver de solution que dans un processus général de restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique, et dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

5. Reconnaissant qu'il incombe aux nations souveraines et à la communauté mondiale tout entière d'honorer l'engagement renouvelé d'éliminer la faim et la malnutrition, les ministres ont examiné les moyens d'améliorer l'efficacité de l'aide extérieure.

6. Une aide extérieure améliorée et accrue, bien qu'indispensable, ne peut remplacer un environnement économique, commercial et financier international plus propice et équitable, assorti de dispositions adéquates pour atténuer fortement le protectionnisme, résoudre le problème de l'endettement des pays en développement, dans l'intérêt de tous les pays et spécialement du tiers monde, et améliorer la stabilité monétaire internationale.

7. Il est très important d'établir une relation plus étroite entre la paix, la sécurité et le désarmement. Référence a été faite de même aux résolutions 38/188 J et 39/151 E de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptées respectivement le 20 décembre 1983 et le 17 décembre 1984, concernant les activités qui ont trait à la cause de la limitation des armements et au désarmement, ainsi que les mesures économiques qui ne doivent pas servir d'instrument de pression économique ou politique.

8. Le résumé des conclusions et recommandations des ministres est contenu dans le présent rapport. Les ministres ont demandé aux gouvernements et aux organismes internationaux de développement d'y donner suite en leur accordant la plus haute priorité.

II. LA CRISE ALIMENTAIRE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE - PROGRAMME DE REDRESSEMENT

9. Les ministres ont exprimé leur préoccupation profonde devant l'aggravation de la crise alimentaire en Afrique survenue depuis la dixième session du Conseil. Des millions de personnes, dont un nombre croissant de réfugiés, continuent d'être menacées de famine. Les besoins d'importations de céréales pour l'année 1985, évalués à 12,2 millions de tonnes par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dépassent de 70 p. 100 les importations effectuées l'an dernier par 21 pays africains touchés par la crise. Les besoins d'aide alimentaire, estimés par la FAO à 7 millions de tonnes, représentent plus du double des apports d'aide alimentaire de l'année dernière.

10. Les ministres se sont félicités de la générosité avec laquelle les pays développés et en développement, les organismes multilatéraux, les organisations privées bénévoles et la population de nombreux pays ont réagi à la crise de l'Afrique, et ont félicité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la façon dont il a dirigé les efforts d'aide d'urgence et de redressement déployés à l'échelle mondiale.

11. Ils ont noté avec une vive satisfaction les initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour réaffirmer la priorité du Plan d'action de Lagos pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'effort résolu déployé par des Etats africains pour assurer leur autosuffisance, dans la mesure où leurs ressources le leur permettent. Ils se sont félicités des autres initiatives destinées à mettre sur pied des programmes plus actifs de coopération, notamment le Plan d'action des non-alignés pour l'agriculture africaine adopté à New Delhi en avril 1985, le Sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique européenne (CEE) tenu à Dublin, en décembre 1984, le Sommet de Bonn des sept pays industrialisés et la réunion de son groupe d'experts chargé de proposer des mesures de suivi, enfin la réunion économique de haut niveau tenue en juin 1984 par le Conseil d'assistance économique mutuelle.

A. L'aide d'urgence à l'Afrique doit s'accompagner d'un redressement accéléré et d'un développement à long terme

12. Il reste beaucoup à faire pour assurer en temps voulu les livraisons de produits alimentaires, à ceux qui sont dans le besoin, notamment en renforçant les moyens logistiques et les réseaux internes de distribution des pays africains et en améliorant les moyens administratifs aussi bien des donateurs que des bénéficiaires. Ce sont là des questions dont il faut se préoccuper de toute

urgence afin d'atténuer le risque que les produits alimentaires n'atteignent pas à temps ceux qui en ont le plus besoin. Dans le même temps, les pays africains et les institutions d'aide doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher que ces importations massives de produits alimentaires ne nuisent aux efforts nationaux de production alimentaire, grâce à l'amélioration du programme et du calendrier des fournitures d'aide alimentaire et en faisant en sorte que la capacité de production des pays africains s'intègre de plus en plus, à mesure qu'elle s'améliorera, dans les efforts internationaux d'aide et de redressement.

13. A cet égard, le Conseil a fait appel aux parties concernées afin qu'elles veillent à ce que les efforts déployés en Afrique par l'Office des Nations Unies pour les opérations d'urgence, les facilités de la Banque mondiale pour le financement des politiques d'ajustement structurel, le plan de la FAO pour le relèvement de l'agriculture et les activités et programmes du Programme alimentaire mondial (PAM) soient bien coordonnés et étroitement associés aux programmes des donateurs d'aide bilatérale, de manière à former un ensemble cohérent.

14. L'émotion - combien légitime - que suscite actuellement la situation dramatique de l'Afrique ne doit pas détourner l'attention du problème sous-jacent que constitue le déclin régulier de la production alimentaire au regard de la progression démographique, lequel expose les économies africaines à une crise récurrente et même permanente. C'est principalement ce déséquilibre structurel qui a poussé le Conseil à préconiser l'adoption de politiques et stratégies alimentaires nationales.

15. En appliquant des stratégies et programmes alimentaires nationaux, les pays africains cherchent à remédier aux insuffisances des politiques alimentaires et macro-économiques et à se dégager des contraintes antérieures. Les progrès déjà réalisés ici et là sont encourageants, mais les ministres ont déploré que des facteurs internes et externes, notamment la nécessité de mobiliser les énergies pour surmonter la crise actuelle, aient ralenti la mise en oeuvre des politiques alimentaires. Dans ce contexte, ils se sont félicités des délibérations constructives des représentants africains qui ont participé à la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique tenue à Harare en juillet 1984 et à l'Atelier de travail sur l'accélération de la mise en oeuvre en Afrique des stratégies alimentaires organisé à Abidjan en février 1985 et ont appuyé leurs recommandations.

16. En particulier les ministres ont :

a) Approuvé la proposition visant à former des experts africains en analyse des politiques alimentaires et à améliorer les données statistiques dans le cadre des institutions existantes, et demandé au Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation d'étudier, avec les gouvernements et avec les organismes intéressés, y compris ceux de l'ONU, les moyens d'y donner suite;

b) Faite leur la recommandation tendant à suivre de façon plus systématique la mise en oeuvre des stratégies alimentaires et l'action menée contre la faim, et prié instamment toutes les nations et institutions concernées de collaborer à la mise en place d'un système commun de surveillance, selon les principes proposés par le Directeur exécutif du Conseil et sans qu'il soit porté aucune atteinte aux droits souverains des Etats;

c) Encouragé les gouvernements africains à se préoccuper plus spécialement du rôle important des femmes dans la mise en oeuvre des stratégies alimentaires, conformément à la proposition de l'Atelier de travail d'Abidjan;

d) Incité les gouvernements africains à intensifier la coopération technique et économique interrégionale, régionale et sous-régionale en matière de production et de commerce des denrées alimentaires;

e) Accueilli avec satisfaction l'offre de la Chine, d'accueillir, en 1986, un atelier de travail sur l'échange de données d'expérience en politique alimentaire entre l'Asie et l'Afrique, dans le cadre de la coopération interrégionale, en particulier entre pays en développement;

f) Jugé que le Conseil devrait continuer à consacrer une bonne part de ses efforts à promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies alimentaires efficaces, notamment en aidant à mobiliser les nécessaires ressources extérieures en provenance de la communauté internationale. Les progrès accomplis dans ce domaine seront passés en revue lors de la douzième session du Conseil. Il est à souhaiter qu'à cette occasion une meilleure documentation soit soumise au sujet des tendances et du volume des investissements intérieurs dans l'agriculture, les données étant exprimées en chiffres absolus ainsi qu'en pourcentage des budgets nationaux.

B. Un grand programme de redressement alimentaire et économique

17. Afin de résoudre sa crise, l'Afrique devra entreprendre un grand programme de redressement alimentaire et économique qui devrait comprendre les éléments mentionnés dans les paragraphes 18 à 23 ci-après.

18. Premièrement, il convient de redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les stratégies et les politiques alimentaires nationales comme moyen de fixer des priorités, de coordonner les investissements, d'appliquer une meilleure technologie et d'intégrer les secours d'urgence et l'aide au développement. Ces stratégies devront faire partie intégrante des plans et des programmes économiques à long terme.

19. Deuxièmement, dans le contexte des programmes et stratégies alimentaires nationales, l'accent devra être mis sur les politiques et les réformes qui procurent de meilleures incitations aux producteurs, notamment aux petits fermiers et éleveurs; qui permettent des politiques plus équilibrées pour les cultures vivrières et d'exportation; qui intensifient les investissements dans les travaux d'irrigation de faible envergure; et qui adaptent les priorités nationales d'une manière plus large à la pauvreté rurale.

20. Troisièmement, l'importance qui s'attache à la mise en valeur des ressources humaines doit être pleinement reconnue et il convient de veiller davantage à l'accélération des investissements destinés à améliorer les moyens techniques et de gestion qui jouent un rôle dans la réalisation des objectifs de nutrition et de production alimentaire.

21. Quatrièmement, les institutions et administrations africaines doivent être renforcées; il faut notamment restructurer le rôle des organismes semi-publics et développer la capacité de gestion disponible en Afrique pour l'élaboration et l'exécution des projets et programmes.

22. Cinquièmement, il convient d'accorder une plus grande attention aux problèmes démographiques, dans le contexte économique et social propre à chaque pays.

23. Sixièmement, la réforme des politiques africaines en matière de prix et de commercialisation, nécessaire pour accroître la production alimentaire, devrait s'appuyer sur une planification et une programmation attentives, des apports nets en capitaux plus réguliers et d'un niveau plus élevé, et des ajustements structurels s'étendant sur de plus longues périodes. Cela exigera des engagements de la part des pays donateurs et des pays bénéficiaires, qui pourront faire l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un dispositif amélioré de gestion et d'ajustement des dettes, compte dûment tenu des droits souverains des pays recevant l'aide. Selon le Directeur exécutif, une aide supplémentaire à des conditions de faveur d'au moins 1 milliard de dollars E.-U. par an, venant s'ajouter à l'allocation du fonds spécial de la Banque mondiale de 1,2 milliard de dollars, sera nécessaire jusqu'à ce que les recettes commerciales recommencent à progresser.

24. Le déclin des ressources extérieures nettes annuelles de l'Afrique cadre mal avec la nécessité pour les secteurs alimentaires et les économies nationales de se rétablir. Cependant, telle est la situation qui touche l'Afrique subsaharienne en raison de la hausse croissante des paiements du service de la dette qui, cette année, se sont élevés à 8,9 milliards de dollars E.-U. et qui, ont le prévoit, doivent dépasser 12 milliards de dollars E.-U. en 1987. En l'absence de nouveaux ajustements de cette dette et de nouveaux engagements financiers, cela se traduira par un déclin accru des transferts annuels nets de ressources vers l'Afrique, qui seront ramenés à 3,4 milliards de dollars E.-U. en 1987, soit environ la moitié du montant de 1984.

25. Le Conseil réitère son refus inconditionnel de toute forme de discrimination raciale, en particulier du régime exécrable d'apartheid.

III. EFFICACITE DE L'AIDE A L'APPUI DES STRATEGIES ALIMENTAIRES

26. La crise de l'Afrique, qui succède à deux décennies d'aide au développement, a également conduit à s'interroger sur l'efficacité de l'aide extérieure. Si les débats du Conseil ont quelquefois fait apparaître des divergences de vues entre dontateurs et bénéficiaires, les membres du Conseil sont dans l'ensemble convenus que l'orientation et l'environnement politiques créés par les pays en développement pour les investissements au titre de l'aide sont, autant que la cohésion et l'orientation politiques des organismes d'aide, des facteurs qui déterminent l'efficacité de cette aide.

27. Pour améliorer la qualité de l'aide, il faut tout d'abord que les pays africains infléchissent leurs politiques dans un sens plus favorable au développement agricole.

28. Devant la pléthore de conseils venant de l'extérieur, il faut aussi, pour accroître l'efficacité de l'aide, que les gouvernements africains améliorent leurs systèmes de planification afin de tirer le meilleur parti de tous ces avis et qu'ils soient en mesure de se montrer plus sélectifs quant à l'orientation et à la destination de l'aide reçue, de manière à s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs nationaux prioritaires.

29. Les organismes d'aide doivent adapter leur démarche et leurs programmes pour mieux aider les pays africains à ajuster leurs politiques. C'est donc une conception plus rigoureuse du développement des ressources alimentaires et agricoles, d'une part, et la mesure dans laquelle les pauvres bénéficient eux aussi de ce développement, d'autre part, qui doivent être les éléments déterminants des changements de politique des pays donateurs comme des pays bénéficiaires.

30. Le caractère massif de l'aide alimentaire actuellement fournie à l'Afrique risque d'empêcher la réalisation des objectifs de production vivrière et d'aggraver le déséquilibre au profit des populations urbaines. Aussi, le Conseil, agissant dans le cadre de son mandat, devrait-il encourager l'amélioration des systèmes de programmation et d'évaluation au sein des institutions existantes intéressées, afin de mesurer l'impact de l'aide alimentaire par rapport à des objectifs de développement plus autonomes, et notamment ses effets sur les mouvements migratoires des campagnes vers les villes et sur les habitudes de consommation.

31. Une meilleure coordination des efforts des bénéficiaires et des donateurs est indispensable pour améliorer l'efficacité de l'aide. Mais, il ne s'agit pas seulement d'intensifier la coordination, il faut aussi en améliorer la qualité en la dotant d'une autorité accrue.

32. A la lumière des délibérations du Conseil, les ministres ont déclaré qu'ils :

a) Estiment que l'aide peut être plus efficace dans la lutte contre la faim, si on l'utilise pour compléter les politiques et programmes qu'appliquent les pays pour accroître leur production alimentaire et atténuer la pauvreté de leurs populations, surtout celles des zones rurales;

b) Félicitent le Fonds international de développement agricole (FIDA) des efforts qu'il déploie pour aider les pays en développement à accroître les productions vivrières locales et à atténuer la misère rurale, et invitent les parties intéressées à donner suite d'urgence aux conclusions des négociations sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA, dans l'esprit d'association qui a présidé à la création du Fonds et de solidarité avec les populations rurales pauvres du monde, et comte tenu de l'ample accord réalisé à la septieme réunion de la Consultation sur la reconstitution et qu'ils invitent aussi instamment tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire à contribuer généreusement au Programme spécial du FIDA pour l'Afrique au sud du Sahara;

c) Demandent instamment une nouvelle évaluation des théories et des pratiques à l'aide internationale, qui soit axée sur les décisions prises en cette matière par les partenaires du développement sur l'emploi en zone rurale et sur la répartition du revenu, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas forcément équivalence entre les efforts en faveur des pauvres et l'amélioration du comportement économique;

d) Recommandent de programmer, dans la mesure du possible, l'aide alimentaire en faveur du développement selon une perspective à moyen terme, c'est-à-dire sur une base pluriannuelle, et suggèrent de prévoir un système d'évaluation de l'incidence de l'aide alimentaire sur les priorités et tendances nationales du développement dans les travaux futurs du Conseil pour encourager la mise en place d'un dispositif d'analyse permettant de surveiller les progrès de l'application de stratégies au secteur alimentaire;

e) Encouragent le renforcement des mécanismes de coordination des Nations Unies, surtout les tables rondes du PNUD et les groupes consultatifs de la Banque mondiale, pour donner une importance prioritaire aux stratégies et plans alimentaires nationaux adoptés quant aux investissements nécessaires à la réalisation des objectifs sociaux et économiques nationaux de développement. A cet égard, ils souscrivent aux recommandations adoptées par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire à sa dix-neuvième session, en mai 1985, en vue de faire explicitement figurer les rôles et fonctions de l'aide alimentaire à l'ordre du jour des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD.

IV. AMELIORATION DE L'ACCES AUX APPROVISIONNEMENTS POUR LES POPULATIONS SOUS-ALIMENTEES

33. En s'engageant de nouveau, en 1984, à éradiquer la faim et la malnutrition, l'Assemblée générale a reconnu que ces deux fléaux étaient essentiellement dus à l'homme et que l'homme pouvait donc, s'il le voulait vraiment, les éliminer. Les millions d'Africains qui sont aujourd'hui menacés de famine, les 15 millions d'enfants qui meurent chaque année dans le monde de malnutrition et de maladie et le nombre croissant d'êtres humains qui souffrent de sous-alimentation chronique constituent, plus de 10 ans après la Conférence mondiale de l'alimentation, une situation déplorable exigeant la mise en place d'un cadre d'action qui permettra de redoubler d'effort et de résolution.

34. Les ministres recommandent donc instamment que les gouvernements prennent des mesures énergiques et plus ponctuelles pour axer véritablement le développement national sur l'élimination de la faim et de la malnutrition.

35. Les ministres recommandent plus particulièrement que les pouvoirs politiques axent leur action sur la réalisation de quatre objectifs précis qui serviront de cadre à une action accélérée et plus efficace de tous les pays et organismes de développement :

a) Prévenir les morts et les souffrances dues à la famine en agissant immédiatement pour mieux préparer les pays à l'éventualité de catastrophes de cette nature tout en déployant des efforts à plus long terme pour en éliminer les causes fondamentales;

b) Réduire dans des proportions radicales la mortalité infantile due à la malnutrition et à la maladie et consolider les progrès réalisés, surtout en période de crise économique;

c) S'efforcer, dans l'avenir immédiat, d'atténuer les facteurs qui aggravent la faim dans le monde; et

d) Réorienter les programmes pour parvenir à une réduction substantielle de la famine chronique dans les années 90.

36. Pour atteindre ces objectifs, les ministres ont recommandé les mesures particulières suivantes. En premier lieu, dans le domaine de la prévention de la famine, les ministres ont recommandé :

a) D'encourager la FAO à accélérer, avec l'aide de tous les gouvernements et organismes privés, la prestation d'une assistance bien coordonnée aux pays menacés par la sécheresse, dans le but de mettre en place les systèmes nationaux d'alerte avancés ou de les perfectionner;

b) A tous les pays menacés d'élaborer des plans d'intervention pour mieux se préparer à affronter les crises éventuelles, parce que ce domaine offre des possibilités de coopération technique entre pays en développement qui pourraient être envisagées dans le cadre du Plan d'action des pays non alignés en faveur de l'agriculture africaine;

c) De déployer sans tarder des efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide et des secours alimentaires d'urgence, en réorientant l'action dans la mesure du possible vers des programmes qui visent simultanément à atteindre des objectifs immédiats, notamment alimentaires, et à adopter des mesures qui tendent à renforcer

les bases économiques et écologiques des communautés et des familles pauvres menacées. Dans ce contexte, des appuis ont été sollicités en faveur du plan de redressement adopté par la FAO pour l'Afrique. Les ministres ont demandé qu'il soit rendu compte au Conseil, à sa douzième session, des progrès accomplis sur la voie d'une meileure intégration des programmes d'aide alimentaire d'urgence et de caractère général avec les efforts de redressement et de développement.

37. En second lieu, les ministres ont déclaré qu'ils sont encouragés par les résultats récents des interventions nutritionnelles et sanitaires destinées à réduire la mortalité infantile et à assurer le développement de la génération qui vient. Il faut persister dans cette voie. Ils recommandent tout particulièrement de continuer à soutenir vigoureusement des initiatives telles que la Révolution pour l'enfance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Programme conjoint FISE/Organisation mondiale de la santé (OMS) d'assistance nutritionnelle financé par l'Italie, le Fonds belge de survie pour le tiers monde et autres entreprises du même ordre.

38. En troisième lieu, dans le cadre des efforts tendant à arrêter la progression de la faim dans les années 80, les ministres considèrent comme hautement prioritaires les actions destinées à protéger, dans l'environnement économique actuel, l'alimentation et la nutrition déjà précaires des familles à faible revenu. Cela exige un effort nouveau de coopération de la part des gouvernements, des institutions financières internationales et des organismes de développement. De façon plus précise, les ministres demandent que :

a) Les gouvernements aux prises avec de difficiles problèmes d'ajustement économique et de compresion budgétaire prennent toutes les mesures possibles pour empêcher que ne se détériorent les niveaux alimentaires et nutritionnels des populations à faible revenu;

b) Les institutions financières internationales, et spécialement le Fonds monétaire international (FMI) tiennent compte des questions de sécurité alimentaire et de pauvreté dans la conception des programmes d'ajustement visant à aider les pays en développement à recouvrer leur santé financière et économique;

c) Que les organismes de développement aident les gouvernements à définir les options économiques et à exécuter des programmes efficaces pour préserver et améliorer la sécurité alimentaire des déshérités.

39. Enfin, les ministres déclarent avec force que pour pouvoir réduire sensiblement le nombre des personnes sous-alimentées au cours des années 90, il faudra procéder à une certaine réorientation des priorités et politiques actuellement appliquées au développement, de manière à atteindre un objectif multiple : croissance, équité, autosuffisance, meilleures performances et productivité accrue, afin de parvenir à une participation plus équitable de tous au développement; des modifications des structures de la production, ayant notamment pour effet d'accorder une plus large place aux techniques à fort coefficient de main-d'oeuvre ainsi qu'aux petits exploitants, qui constituent des atouts majeurs pour la sécurité alimentaire et la création d'emplois; des décisions d'ordre national concernant les rôles respectifs du secteur public, du secteur privé et du secteur coopératif dans les actions entreprises sur le plan de l'alimentation et du développement pour combattre la faim; et enfin, dans de nombreux cas, des politiques démographiques judicieuses.

40. Les ministres reconnaissent que la réalisation de ces objectifs peut exiger des réformes fondamentales qui relèvent du pouvoir souverain des nations.

41. Les ministres considèrent que le rôle du Conseil est de défendre inlassablement les pauvres et les affamés. Ils soulignent à nouveau que la reconduction de l'engagement d'éliminer la faim et la malnutrition ne doit pas devenir un stérile exercice de rhétorique, sinon la faim continuera de sévir pendant encore de nombreuses décennies. Ils invitent donc la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, le FIDA, le PAM, l'OIT et d'autres organismes de développement à entreprendre une évaluation exhaustive des facteurs d'ordre social, économique et administratif susceptibles de favoriser des schémas de développement de nature à réduire la faim, notamment ceux qui favorisent la création de revenus, l'accroissement de la production des petits agriculteurs et éleveurs, l'auto-assistance et d'autres éléments pouvant contribuer à améliorer sensiblement la sécurité alimentaire et à réduire la sous-alimentation chronique.

V. FACTEURS ECONOMIQUES EXTERIEURS FAISANT OBSTACLE A LA REALISATION DES OBJECTIFS ALIMENTAIRES

42. L'examen de la situation financière et commerciale internationale et de ses incidences sur la capacité des pays en développement de résoudre leurs problèmes alimentaires auquel le Conseil a procédé a mis en évidence plusieurs éléments très préoccupants. Tout d'abord, la dette extérieure considérable contractée à des taux d'intérêt fluctuants au milieu et à la fin des années 70 pèse d'un poids très lourd sur l'économie de ces pays. Dans la plupart d'entre eux, il est vrai, des ajustements monétaires permettent de dégager d'importants excédents commerciaux; mais il faut considérér les coûts politiques et sociaux élevés de telles mesures, qui amplifient notamment le phénomène de la faim et de la malnutrition et risquent de provoquer des troubles sociaux dans maints pays. Les politiques d'ajustement doivent autoriser à la fois l'expansion intérieure et le service de la dette, tout en faisant place aux programmes indispensables de production et d'importations alimentaires. De la même façon, il a été souligné que ces politiques d'ajustement devraient avoir pour objectif à moyen et long terme le développement économique et social des pays en cause.

43. Après deux années de récession, le commerce mondial a recommencé à croître en 1984. Toutefois, le nombre élevé de chômeurs et la forte protection accordée au secteur agricole dans maints pays industrialisés, font que les gouvernements se voient contraints de restreindre les importations d'articles manufacturés et de produits de base et de subventionner les exportations. Tous les pays devraient faire preuve de la volonté politique nécessaire en s'abstenant de créer des obstacles tarifaires aux importations de produits agricoles, notamment celles qui proviennent des pays en développement. Les pays exportateurs devraient s'efforcer de restreindre les aides à l'exportation et les mesures analogues qui pourraient entraver le commerce, en particulier celui des pays en développement.

44. Les ministres se sont accordés à considérer que des règles commerciales améliorées et respectées, assorties de politiques intérieures compatibles, seraient profitables à tous les pays et pourraient offrir une base pour la relance du commerce et des investissements mondiaux. Une évolution en ce sens devrait être spécialement profitable aux pays en développement, en leur ménageant un accès plus large et plus constant aux marchés des pays développés et, par là, la possibilité d'investir des capitaux dans leurs secteurs industriel et agricole.

45. En ce qui concerne plus particulièrement le commerce agricole, le climat d'incertitude et le non-respect des disciplines internationales ont persisté et se sont peut-être aggravés durant l'année écoulée. Un certain nombre de pays industrialisés octroient à grands frais des subventions qui altèrent la structure des échanges - et quelques-uns envisagent d'accroître encore les dépenses de cet ordre. En fin de compte, cet état de choses n'avantage personne, car même s'il permet aux importateurs d'acheter à bon compte, l'expérience prouve que des stimulants agricoles adéquats sont indispensables sur le plan national et international, à une production régulière et croissante, ainsi qu'à une sécurité alimentaire mondiale durable.

46. A propos des céréales, nous avons examiné le fonctionnement des dispositifs internationaux existants. L'Accord international sur le blé de 1971, plusieurs fois reconduit, offre un cadre utile aux pays exportateurs et importateurs pour l'examen périodique de la performance du marché et l'échange d'informations concernant diverses questions connexes dont celles des politiques. Maintes délégations ont en outre estimé qu'il serait préférable de négocier un nouvel accord comportant des clauses économiques appropriées et prévoyant des mesures spéciales qui rendent possible la participation des pays en développement.

47. L'objectif de 10 millions de tonnes, fixé en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation, a été atteint pour la première fois en 1984. Cela a été considéré comme un résultat positif et de nombreux ministres estiment qu'il y aurait lieu de le consolider dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire. Un autre fait positif, dont se félicite le Conseil, est la décision prise récemment par le FMI de proroger de quatre ans les facilités accordées pour l'acquisition de céréales. Il serait peut-être utile d'examiner la possibilité d'apporter quelques ajustements techniques au fonctionnement de ce disposifif afin d'en élargir l'application.

48. De façon spécifique, les ministres recommandent que :

a) Les programmes d'ajustement destinés à résoudre les problèmes d'endettement soient échelonnés de façon à tenir compte des besoins alimentaires et sociaux des pays en développement dans une optique continue et à long terme;

b) Tous les pays redoublent d'efforts pour ajuster leurs secteurs manufacturier et/ou agricole afin d'ouvrir des débouchés stables et croissants aux exportations des pays en développement;

c) Le Comité du commerce des produits agricoles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) agissant dans le cadre de son mandat, soit encouragé à poursuivre, et si possible à accélérer le processus d'instauration de règles et disciplines plus concrètement efficaces concernant les politiques commerciales et les politiques agricoles intérieures, en tenant présentes à l'esprit les préoccupations des pays en développement;

d) Le Conseil international du blé continue d'étudier les éléments possibles d'un nouvel accord comportant des dispositions de nature à faciliter les importations essentielles des pays en développement, compte pleinement tenu des pays exportateurs et importateurs ainsi que des producteurs et des consommateurs;

e) Le CIB continue d'explorer les possibilités de porter l'engagement global minimal au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire aux environs de 10 millions de tonnes;

f) Le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation, dans le contexte de la résolution XXII de la Conférence mondiale de l'alimentation et particulièrement de ses paragraphes 1 et 8, examine activement, en consultation avec les parties concernées et compte tenu des intérêts des pays en développement, les origines des dissensions qui troublent actuellement le commerce international des denrées alimentaires ainsi que les remèdes possibles, et fasse rapport à la prochaine session du Conseil.

49. Il a été pris note avec inquiétude du fait que l'embargo commercial décrété récemment à l'encontre du Nicaragua porte atteinte à sa production agricole et à sa sécurité alimentaire, et mention a été faite de la résolution 39/210 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1984, à laquelle il appartient au Secrétaire général de donner dûment suite.

VI. QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DES NATIONS UNIES

50. Au moment où les peuples et les gouvernements commémorent la fin de la seconde guerre mondiale et célèbrent le quarantième anniversaire des Nations Unies en prenant pour devise "Les Nations Unies pour un monde meilleur", les ministres s'associent sans réserve au combat commun pour la paix et l'élimination de la fain et de la malnutrition, en réaffirmant qu'une alimentation suffisante est un droit fondamental de l'homme que les gouvernements n'épargnent aucun effort pour garantir dans leurs pays respectifs. Dans ce contexte, les ministres expriment la conviction que la nourriture ne doit pas être utilisée comme un instrument de pression politique et économique.

51. L'alimentaion constitue un élément essentiel du processus mondial de développement économique, social et politique. Tous les gouvernements devraient donc lui accorder la plus haute priorité lorsqu'ils réaffirment leur attachement aux principes et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que leur volonté de resserrer la coopération internationale.

DEUXIEME PARTIE

DEBATS DU CONSEIL

CHAPITRE I

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

1. La onzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation s'est tenue à Paris, au Centre de conférences internationales, du 10 au 13 juin 1985. Elle avait été précédée d'une réunion préparatoire, tenue à Rome du 29 avril au 2 mai 1985. La session avait pour but d'examiner, comme l'avaient demandé les ministres lors de leur réunion de l'an dernier à Addis-Abeba, l'évolution de la situation alimentaire en Afrique, notamment les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en oeuvre des stratégies alimentaires, l'efficacité de l'aide et du commerce du point de vue de la réalisation des objectifs alimentaires, et l'accès des populations sous-alimentées aux approvisionnements; il s'agissait aussi d'étudier l'orientation à donner aux actions futures qu'exige l'élimination de la faim.

2. M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), a souhaité la bienvenue aux délégués lors de la séance officielle d'ouverture de la session, qui a eu lieu au siège de cette organisation.

3. Le Président de la République française, M. François Mitterrand, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a déclaré qu'il mesurait la gravité des problèmes que les ministres auraient à examiner au cours de la session. Il a évoqué l'importance des sessions du Conseil, qui rassemblent les ministres auxquels il incombe d'adopter des politiques et mesures appropriées en vue de combattre la faim et la malnutrition - objectif majeur de la communauté mondiale, qu'il est cependant difficile d'atteindre en raison de multiples conflits d'intérêts. Le Président a fait valoir l'importance vitale de l'assistance extérieure et il a noté que la France y prend une part croissante, notamment par le canal des organisations non gouvernementales qui s'occupent de développement rural. Il a relevé que si l'aide est essentielle, il est également urgent de mieux organiser les marchés mondiaux. Il a ajouté que la liberté des échanges n'est pas le seul moyen de répondre à tous les besoins et qu'un débat s'impose à présent au sein de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour que la voix des pays en développement puisse se faire entendre.

4. Le Président a déclaré que l'autosuffisance alimentaire est une priorité absolue dans tous les pays. Cet objectif peut être atteint grâce à des investissements sectoriels appropriés et accrus, aux nécessaires ajustements des politiques relatives aux prix et au commerce des produits alimentaires et à un système d'échanges rénové. Il a indiqué qu'il fallait en même temps pourvoir à la formation en matière de production agricole et dans des domaines connexes tels que la question des équipements et celle des programmes nationaux d'épargne et de crédit rural. Notant que des politiques et programmes de développement rural étaient pour les pays en développement une nécessité vitale et prioritaire, il a spécialement fait mention des progrès accomplis en ce domaine par l'Inde et par la Chine. Le Président a conclu son allocution en donnant acte au Conseil de l'importance que revêtent ses travaux et ses recommandations. Il a déclaré qu'il continuerait à suivre lesdits travaux et à s'intéresser personnellement aux efforts et aux mesures destinés à libérer l'humanité de la faim et de la malnutrition.

5. M. Maurice J. Williams, directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a formé des voeux pour le succès de la réunion, en indiquant qu'il attache un intérêt et une importance extrêmes aux questions qui seront examinées. Il a rappelé que l'une des mesures prises par la communauté internationale pour parer à la crise alimentaire de 1972-1973 avait été de créer le Conseil mondial de l'alimentation en le chargeant d'élaborer des propositions visant à faire disparaître la faim et la malnutrition, et de coordonner les efforts déployés dans ce but. Aujourd'hui le monde nourrit un milliard de plus d'individus qu'il y a dix ans, mais le nombre des victimes de la faim et de la malnutrition a augmenté. La persistance de cet état de choses compromet gravement la productivité et la stabilité d'une forte proportion des ressources humaines des pays en développement. Le Secrétaire général a instamment prié le Conseil de garder au premier plan de ses préoccupations le problème alimentaire africain et d'inciter tout le système des Nations Unies à s'attaquer avec détermination aux causes de la faim et de la malnutrition, qui continuent à sévir sur ce continent. Le Secrétaire général a évoqué la création du Bureau des opérations de secours en Afrique, destiné à mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur d'une assistance efficace aux pays africains. Il a donné acte de l'attitude généreuse adoptée par les gouvernements à la Conférence sur la crise alimentaire en Afrique qu'il avait convoquée à Genève en mars 1985.

6. Le Secrétaire général a souligné qu'il existe une relation importante entre la gestion de la crise et la stratégie à appliquer en vue d'assurer une autosuffisance alimentaire durable et de prévenir les catastrophes futures, observant que cette relation devait être prise en compte, autant par les pays développés et en développement que par les institutions et les organismes compétents, dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place des structures de développement satisfaisantes et résoudre les problèmes alimentaires africains. Il a mis en garde contre le fait que l'aide alimentaire d'urgence, si elle n'est pas attentivement intégrée aux plans nationaux de développement et aux stratégies du secteur alimentaire que préconise le Conseil risque de devenir une composante permanente des économies nationales des pays en développement, ce qui pourrait à la longue retarder leur croissance. Il a relevé que les pays en développement qui poursuivent des politiques nationales responsables ont besoin d'une aide au développement efficace qui renforce les réformes internes nécessaires et apporte un soutien quantitatif et spécifique au secteur alimentaire, sans surcharger pour autant des administrations déjà fragiles. Le Secrétaire général a conclu son message en déclarant que l'une des missions principales du Conseil était de trouver des moyens de garantir l'accès des populations sous-alimentées aux approvisionnements. Un objectif aussi ambitieux, a-t-il ajouté, exige les efforts concertés et l'appui sans réserve de l'ensemble du système des Nations Unies.

7. M. Edouard Saouma, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a résumé la situation actuelle de l'alimentation dans le monde et la crise de l'Afrique dans le domaine de l'alimentation et du développement. Il a dit que l'agriculture demeurait la clef de voûte du développement et que les pays du tiers monde devaient donc accorder à ce secteur un plus haut degré de priorité. Il a observé que les efforts d'industrialisation ont trop souvent échoué parce qu'ils ne s'appuyaient pas sur un secteur agricole dynamique. Il a indiqué que l'urbanisation n'était pas la marque d'un véritable progrès car elle dépouillait les zones rurales de leurs ressources humaines. Il a parlé de la nécessité d'affecter, dans les budgets nationaux, un haut degré de priorité au développement du secteur agricole, et de la nécessité

d'investir ces ressources dans les zones rurales. Il faut, a-t-il dit, offrir aux paysans la possibilité d'accroître leur production, d'en obtenir des prix plus rémunérateurs et d'avoir plus facilement accès aux intrants tels qu'engrais, semences, petits équipements et crédit. Il a souligné la nécessité de développer davantage les cultures vivrières traditionnelles afin de redresser l'actuel déséquilibre en faveur des cultures de rapport. Il a fait état de la nécessité d'élaborer des plans, des programmes et des stratégies alimentaires qui prévoient des réformes de structure, reconnaissent les associations d'exploitants et contiennent des mesures spécifiques visant à faire en sorte que les populations pauvres aient accès aux approvisionnements alimentaires.

8. Le Directeur général a dit qu'aucun progrès dans la lutte contre la faim ne sera possible sans une amélioration substantielle de la situation économique générale des pays en développement et du climat des relations internationales. Il a ajouté que le tiers monde devait donc pouvoir compter sur une aide extérieure suffisante pour redresser son agriculture, notant que l'aide publique au développement a diminué en 1983 et probablement aussi en 1984. L'aide alimentaire est certes utile dans des situations d'urgence, mais beaucoup de questions restent sans réponse en ce qui concerne les conséuences à long terme de l'augmentation continue de l'aide alimentaire structurelle, qui n'est accordée que pour soutenir la balance des paiements et le Directeur général a mis en garde contre les effets défavorables que cette aide peut avoir sur la production locale. Il a conclu sa déclaration en notant qu'il restait encore à la communauté mondiale un long chemin à parcourir pour que la sécurité alimentaire mondiale soit assurée partout et pour tous et a annoncé que, lors de sa conférence biennale de novembre 1985, la FAO étudiera un projet de pacte mondial de sécurité alimentaire dont l'ambition sera de proclamer avec force que la sécurité alimentaire est la responsabilité collective de l'humanité.

9. Le Président du Conseil mondial de l'alimentation, M. Eugene F. Whelan, a souhaité la bienvenue aux délégués et remercié le président Mitterrand, ainsi que le Ministre de l'agriculture français, M. Henri Nallet et le Gouvernement et le peuple français, d'avoir invité le Conseil à tenir sa réunion cette année à Paris. Dans son discours, le président Whelan a passé en revue les principales conclusions formulées par les ministres lors de la dixième session du Conseil 1/, tenue en 1984 à Addis-Abeba, ainsi que les tâches qui restaient à accomplir à l'époque pour atteindre les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation. Il a signalé que des progrès avaient été réalisés à cet égard mais que l'évolution de la situation dans son ensemble n'avait pas été encourageante, notant en particulier que les mesures visant à améliorer la distribution des approvisionnements alimentaires mondiaux - autres que ceux qui étaient fournis au titre de l'aide d'urgence - aussi bien au niveau national qu'au niveau des populations pauvres, n'étaient toujours pas prises.

10. M. Whelan a fait part aux délégués du sentiment d'échec qu'il a ressenti au cours de l'année écoulée, malgré les efforts qui avaient été déployés, car il juge effroyable de vivre en 1985 aux côtés de morts qui auraient pu être évitées. Il a déclaré que, depuis de nombreuses années, le Conseil est conscient de la dégradation de la situation alimentaire de l'Afrique. Lors de la réunion qu'il a tenue à Arusha en 1980, il avait exprimé son inquiétude devant l'absence de progrès et les tendances décourageantes constatées en Afrique dans le domaine de la production alimentaire. Le Président a demandé ce qu'il était advenu des recommandations formulées par le Conseil au cours de la dernière période quinquennale en ce qui concerne la solution du problème alimentaire en Afrique.

11. M. Whelan a évoqué la nécessité d'améliorer les systèmes nationaux et internationaux de soutien aux populations pauvres, notant que ce sont les paysans pauvres, généralement analphabètes, qui sont obligés de quitter leur terre et qui sont les premières victimes de la faim. Il a déploré le fait qu'en 1985, le nombre absolu de ceux qui doivent se satisfaire de rations alimentaires insuffisantes a augmenté, cette augmentation de la population déficitaire sur le plan calorique étant la plus forte (environ 25 p. 100) en Afrique. Il a déploré en particulier le fait que 15 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année de malnutrition et de maladie. En fait, la pauvreté envahissante et persistante réduit encore à néant les espoirs de millions et de millions de nos semblables, non seulement en Afrique mais partout où des hommes et des femmes se voient refuser la possibilité de gagner chaque jour les calories dont ils ont besoin. Pour comprendre les causes de la pauvreté et de la faim, a-t-il ajouté, il ne faut pas seulement regarder les pauvres et les malnourris, mais aussi leur situation par rapport au reste de la société car nous ne vivons par dans des sociétés traditionnelles et figées. Pourtant certains gouvernements, en résistant au changement, agissent comme si c'était le cas.

12. Le Président a observé que des politqiues et des programmes nouveaux en faveur des petits producteurs revêtent une importance vitale pour la lutte contre la faim et la malnutrition. Il a noté que l'aide au développement a essentiellement été destinée aux zones urbaines et aux grands projets intéressant l'infrastructure rurale, sans qu'il soit bien tenu compte le plus souvent des exigences de la petite agriculture de subsistance. De telles approches, outre qu'elles ont eu pour conséquence d'obliger le petit exploitant à quitter sa terre, ont aussi contribué à la dégradation de l'environnement. Le Président s'est dit profondément attristé et déçu par le fait que la deuxième reconstitution des ressources du FIDA, institution chargée de venir en aide aux petits exploitants et d'atténuer la pauvreté rurale, n'ait pas encore été menée à bien. Il a laissé entendre qu'il n'appartenait pas à des ministres qui défendent la cause de la petite agriculture de participer à un processus qui risque de paralyser l'unique institution des Nations Unies directement consacrée à ce secteur. Il a relevé que les montants nécessaires pour renflouer le FIDA et pour faire appel à d'autres institutions-clefs s'occupant du secteur alimentaire et agricole sont modestes comparativement aux dépenses que certains pays consacrent à l'appareil militaire. Poursuivant sur ce thème, il a déclaré que l'assistance extérieure octroyée à l'Afrique pour le développement du secteur agricole devrait être doublée.

13. Le Président a évoqué les nombreux voyages qu'il avait effectués dans le tiers monde au cours des deux années écoulées. Il a fait part de son émotion particulière devant l'exode de populations en quête de nourriture et de refuge en Afrique. En fait, le nombre de ceux qui émigrent dans les zones urbaines pour échapper à la misère et aux difficultés de la vie rurale en Afrique va croissant. Le Président a fait valoir que même lorsqu'elle est octroyée à titre de secours d'urgence, l'aide alimentaire ne doit ni entretenir ni favoriser ce mouvement. Des politiques et programmes sont de toute évidence nécessaires, a-t-il dit, pour améliorer l'environnement rural tout en veillant à ce que les activités de développement et le paysannat soient en harmonie avec le milieu. Il a fait part d'une préoccupation immédiate que ses récentes visites en Afrique n'ont fait que renforcer et qu'il a déjà exprimée à plusieurs reprises, à savoir la nécessité d'acheminer et de distribuer les secours alimentaires dans les plus brefs délais. Il a adressé un appel à tous les donateurs et à tous les organismes d'assistance afin qu'ils honorent les engagements pris en matière d'aide alimentaire et pourvoient aux moyens logistiques spéciaux nécessaires pour assurer en temps utile

et avec efficacité la distribution des secours. Concluant son exposé liminaire, M. Whelan a évoqué ses deux années de présidence et a indiqué qu'il s'était interrogé et avait interrogé d'autres ministres sur la façon dont le conseil pourrait rendre plus féconde et constructive sa participation à l'effort global visant l'élimination de la faim. Il a demandé si les membres du Bureau ne devraient pas prendre une part plus active à la direction des affaires du Conseil. Tels sont les problèmes et les questions sur lesquels il a invité les ministres à se pencher au cours des séances ministérielles privées.

B. Membres du Conseil

14. Le Conseil comprend actuellement les 36 Etats membres ci-après :

Allemagne, République fédérale d'*
Argentine**
Australie*
Bangladesh*
Brésil***
Bulgarie***
Burundi**
Canada***
Chili**
Chine***
Côte d'Ivoire***
Emirats arabes unis*
Equateur*
Etats-Unis d'Amérique***
Ethiopie*
Finlande**
France**
Ghana*
Hongrie**
Iraq**
Italie**
Japon**
Kenya***
Mexique***
Maroc**
Nicaragua*
Nigéria*
Pakistan**
République centrafricaine**
République démocratique allemande*
Sri Lanka***
Thaïlande***
Turquie***
Union des Républiques socialistes soviétiques*
Venezuela*
Zambie***

---

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 1985.
** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1986.
*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1987.

C. Participation

15. Tous les Etats membres du Conseil étaient représentés à la session à l'exception de l'Iraq.

16. Etaient représentés en outre les Etats et les organisations ci-après :

Etats non membres du Conseil

Algérie
Belgique
Cameroun
Cap-Vert
Colombie
Congo
Danemark
Espagne
Egypte
Gabon
Gambie
Grèce
Guatemala
Guinée
Inde
Indonésie
Israël
Jamahiriya arabe lybienne
Madagascar
Malawi
Mali
Maurice
Norvège
Ouganda
Pays-Bas
Portugal
République de Corée
République de Saint-Marin
République dominicaine
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Siège
Soudan
Suède
Suisse
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Uruguay
Yougoslavie
Zaïre

Nations Unies

Organisation des Nations Unies
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour le développement
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Programme alimentaire mondial
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Fonds international de développement agricole

Organisations intergouvernementales

Comite de Acción para la Seguridad Alimentaria
Secrétariat du Commonwealth
Communauté économique européenne
Banque interaméricaine de développement
Conseil international du blé
Organisation de l'unité africaine
Organisation de coopération et de développement économiques
Conseil d'assistance économique mutuelle

Organisations non gouvernementales

Autorité arabe pour les investissements et le développement agricoles
Union mondiale des femmes rurales
Agri-Energy Round Table
Agriculteurs français et développement international
Communauté internationale Bahai'i
Centro Internazionale Crocevia
Centre national des jeunes agriculteurs
Service chrétien mondial/Secours mondiaux de l'église luthérienne
CILSS
Comité catholique contre la faim
Comité de liaison des organisations non gouvernementales européennes
Comité français contre la faim
Deutsche Welthungerhilfe
FNSEA (France)
Fondation allemande pour le développement international
ICRA
International Co-operation for Development and Solidarity
Commission internationale des irrigations et du drainage
Conseil international des agences bénévoles
Fédération internationale des producteurs agricoles
Fédération internationale pour l'économie familiale
Lutheran World Federation

Mani-Tese
Nations solidaires
ORSTOM
Réseau Stratégies alimentaires
RONGEAD
SOLIDER
Terre des hommes
United States Catholic Conference
Conseil oecuménique des églises

D. Bureau

17. Les membres du Bureau ci-après étaient présents :

Président : M. Eugene F. Whelan (Canada)

Vice-Présidents : M. Saihou Sabally (Gambie)
M. Karl Friedrich Gebhardt (République démocratique allemande)
M. Pedro Antonio Blandón (Nicaragua)

Rapporteur : M. Reaz Rahman (Bangladesh)

E. Ordre du jour

18. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (WFC/1985/1) pour la session :

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Efficacité de l'aide à l'appui des stratégies alimentaires
4. Meilleur accès aux approvisionnements pour les populations sous-alimentées
5. Facteurs économiques extérieurs faisant obstacle à la réalisation des objectifs alimentaires - nécessité d'élargir le commerce mondial
6. Programme futur du Conseil et autres questions
7. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale

F. Documentation

19. La liste des documents présentés à la session figure à l'annexe II du présent rapport.

CHAPITRE II

MISE EN OEUVRE DES STRATEGIES ALIMENTAIRES, EFFICACITE DE L'AIDE ET MEILLEUR ACCES DES POPULATIONS SOUS-ALIMENTEES AUX APPROVISIONNEMENTS ALIMENTAIRES

20. Le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation, M. Maurice J. Williams, a présenté les points de l'ordre du jour et les thèmes qui ont trait aux progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stratégies alimentaires en Afrique, aux moyens et aux possibilités d'améliorer l'efficacité de l'aide au développement destinée à soutenir les plans et stratégies alimentaires et aux mesures qui permettraient d'améliorer l'accès des populations sous-alimentées aux approvisionnements.

21. Il a noté que, si les problèmes causés par la sécheresse sont les plus pressants dans l'immédiat, le problème structurel fondamental que représente le déclin continu de la production vivrière par habitant, relativement à la croissance démographique, a laissé les économies des pays africains exposées à une crise alimentaire périodique et même permanente. Les efforts des gouvernements africains pour atténuer les contraintes, qui font obstacle à leur politique économique et pour accélérer l'investissement au moyen de stratégies alimentaires, se trouvent actuellement paralysés par des contraintes sur le plan des ressources et sur le plan administratif et par le climat économique international défavorable, constatation qui est l'une des principales conclusions émises dans son rapport. Le Directeur exécutif a dit que cette tendance à dépendre de plus en plus de l'aide alimentaire extérieure et à se trouver de plus en plus dans la situation de client ne correspondait pas au destin de l'Afrique. Estimant que de telles tendances devaient et pouvaient être inversées, il a cité une série de mesures pour le relèvement économique de l'Afrique. Il a déclaré que des solutions partielles des problèmes alimentaires et économiques de l'Afrique ne suffiront pas et qu'elles risqueront en outre de prolonger la crise. Il a proposé, pour le relèvement de l'Afrique, un programme d'action comportant les éléments suivants :

a) L'accent continuera d'être mis sur la réforme des politiques intérieures visant à accroître la productivité de la petite agriculture et à mieux équilibrer la croissance démographique et celle de la production vivrière;

b) Un soutien sera apporté aux réformes par des apports nets de capitaux plus importants, grâce à l'amélioration du cadre existant pour traiter à la fois des problèmes de la dette et des augmentations nettes de l'aide. Une diminution des apports nets de capitaux n'est pas compatible avec les exigences du relèvement de la production dans l'Afrique au sud du Sahara; bien utilisée, une augmentation d'un milliard de dollars E.-U. de l'aide publique concessionnelle pourrait contribuer, dans des proportions substantielles, au relèvement de l'agriculture africaine;

c) Il faudra s'occuper plus activement des bases fondamentales du développement : autrement dit, multiplier les investissements qui permettront de relever le niveau des capacités professionnelles, y compris la formation aux techniques agricoles et à leur vulgarisation; répondre aussi aux besoins des activités féminines en matière de production alimentaire et de nutrition familiale;

d) Il sera tenu compte de la nécessité de renforcer les institutions et l'administration africaines, notamment en revoyant le rôle des sociétés para-étatiques et en améliorant la capacité de gestion appliquée à l'élaboration et à l'exécution des projets et programmes. Il s'agit d'intensifier les efforts pour conforter les institutions et les compétences africaines, en vue de leur assurer un développement plus autonome;

e) Il faudra améliorer l'efficacité de l'aide par une meilleure intégration des secours d'urgence dans les programmes de développement, ainsi que par une coordination plus poussée des organismes d'aide au bénéfice d'une action prioritaire concertée visant les problèmes alimentaires à résoudre. Il faudrait s'inquiéter bien davantage, en particulier, d'intégrer l'aide alimentaire en fonction des programmes nationaux de développement. Actuellement, l'Afrique reçoit trop d'aide alimentaire mal programmmée.

22. Le Directeur exécutif a parlé du rapport sur les mesures à prendre pour améliorer l'accès des populations sous-alimentées aux approvisionnements, rappelant la proposition qu'il a faite en faveur d'une conception plus pragmatique des dispositions nécessaires pour empêcher le retour de la famine, réduire de façon radicale le nombre d'enfants en bas âge qui meurent de malnutrition et de maladie et diminuer dans des proportions substantielles au cours des années à venir le nombre de ceux qui souffriront de faim et de malnutrition chroniques. S'agissant de la prévention de la famine, le Conseil devrait accorder un soutien énergique aux efforts que déploie la FAO pour aider les pays exposés à la sécheresse à améliorer les systèmes d'alerte rapide et les plans d'intervention qui renforceront leur capacité de gestion des crises en cas de retour de situations d'urgence : une tâche connexe et importante consisterait à évaluer les approches grâce auxquelles les secours d'urgence ont pu être organisés de manière à combattre durablement la famine, en renforçant en particulier les bases écologiques et économiques des communautés et des ménages pauvres et vulnérables. Le Directeur exécutif a suggéré que le Conseil facilite l'examen, avec les organismes internationaux de financement et de développement et les gouvernements activement engagés dans l'exécution de programmes de politique économique et d'ajustement structurel, d'options politiques et de mesures visant à protéger les victimes de la faim et de la malnutrition.

23. Le Directeur exécutif a conclu sa déclaration en appelant l'attention des participants sur sa proposition qui tend à créer un cadre analytique pour l'observation continue des progrès réalisés dans la lutte contre la faim. Cette surveillance devrait reposer en premier lieu sur les rapports communiqués directement par les coordonnateurs des stratégies alimentaires nationales et leurs collaborateurs et ces renseignements pourraient être rassemblés et communiqués aux futures sessions du Conseil. Le but de cette proposition est de suivre les progrès réalisés dans l'application des stratégies alimentaires et les problèmes spéciaux qui se posent dans ce domaine. La contribution du Conseil consisterait à encourager l'adoption d'une approche commune pour l'évaluation des progrès réalisés dans l'exécution des stratégies alimentaires et l'élimination progressive de la faim.

24. Examinant les progrès réalisés en Afrique dans l'exécution des stratégies alimentaires, beaucoup de représentants ont fait observer qu'une conception et une application appropriées des plans et politiques pertinents étaient des conditions préalables à l'atténuation des problèmes alimentaires. Certains ont fait observer que, jusqu'à maintenant, l'exécution des plans relevant des stratégies alimentaires avait été encourageante alors que d'autres ont exprimé leur déception devant la lenteur, selon eux, avec laquelle les plans et stratégies étaient financés et

exécutés. Certains représentants ont fait observer que le souci de gérer la situation actuelle d'urgence dans le domaine alimentaire, joint au climat économique actuel - qui a réduit les flux de capitaux vers les pays en développement - a limité l'investissement qui serait nécessaire pour financer les divers éléments des stratégies alimentaires. Alors que tous les participants semblaient d'accord pour estimer qu'il était juste de voir dans la stratégie alimentaire l'un des principaux moyens de s'attaquer aux problèmes de l'alimentation, il existait de grandes différences d'opinion sur la teneur et la composition de ces plans. Certains représentants ont souligné qu'il était nécessaire de faire de l'éducation, de la formation et de la recherche, les éléments principaux des stratégies dans le secteur alimentaire. D'autres ont souligné la nécessité d'y introduire un plus grand nombre d'éléments opérationnels parmi lesquels l'octroi de crédits et leur gestion, la constitution de stocks de réserve, des subventions visant à assurer des approvisionnements alimentaires aux agriculteurs de subsistance en cas de mauvaises récoltes, des moyens de stockage, des semences, des engrais, etc. Cette discussion a servi à confirmer la complexité et la diversité des programmes du secteur agricole. A ce propos, un représentant a estimé qu'il était nécessaire de combler ce qui semblait être sur le plan conceptuel et opérationnel une lacune dans l'élaboration et l'exécution des plans. Un consensus s'est toutefois dégagé sur d'autres aspects de la conception du secteur alimentaire. La plupart des représentants ont fait observer que ces plans et leurs objectifs devaient être compatibles avec les aspirations et avec les objectifs globaux des pays et être conçus en conséquence, refléter le climat international et contenir un dispositif permettant de les adapter aux événements et aux circonstances. Dans la recherche de solutions aux problèmes alimentaires, il faut respecter la souveraineté nationale. Certains représentants ont recommandé que le Conseil mondial de l'alimentation coopère plus directement avec les pays en développement désireux d'élaborer leurs propres stratégies alimentaires.

25. Certains représentants se sont référés aux conclusions de l'atelier de travail sur l'accélération de la mise en oeuvre en Afrique des stratégies alimentaires qui s'est tenu à Abidjan en février 1985. Des réunions de cette nature sont jugées comme autant de contributions utiles et constructives aux efforts faits pour résoudre les problèmes alimentaires. Tous se sont vivement félicités à ce propos de l'offre de la Chine d'organiser un séminaire en 1986 afin de partager avec les responsables des stratégies alimentaires en Afrique son expérience sur l'évolution de sa propre situation alimentaire et agricole. La contribution de la Chine à cet égard est une manifestation concrète de la coopération Sud-Sud dans les domaines alimentaire et agricole.

26. De nombreux représentants ont appuyé la proposition du Directeur exécutif de créer un cadre permettant de suivre l'exécution des stratégies alimentaires en Afrique. Certains ont estimé que cette proposition demandait à être étudiée plus avant. L'un deux à dit - et beaucoup d'autres ont approuvé - que la méthodologie devrait être définie de manière à tenir compte de la situation et des priorités de chaque pays et qu'il fallait demander l'avis des responsables des pays africains sur la conception et la mise en place du cadre en question. Un autre représentant a estimé que la proposition sera plus pertinente lorsque davantage de progrès seront réalisés dans l'exécution des stratégies alimentaires mais que, en tout état de cause, cette proposition devra s'inscrire dans le cadre des plans de développement nationaux.

27. Beaucoup de représentants ont reconnu que la solution des problèmes alimentaires obligera beaucoup de pays africains à prendre des décisions difficiles sur le plan des réformes internes. Ces décisions devront être prises en fonction

des situations et des aspirations de chaque pays. Un représentant a fait observer que l'avis de la communauté internationale ne saurait se substituer aux décisions et politiques nationales et que, à cet égard, les orientations fixées par les pays africains devaient être intégralement respectées.

28. De nombreux représentants ont fait part de l'intérêt qu'ils portent aux populations rurales pauvres et ont préconisé des mesures destinées à améliorer leur situation et à augmenter en même temps leur production agricole. Ils ont été d'accord pour estimer qu'il fallait ralentir la croissance urbaine en revitalisant les zones rurales par le moyen de réformes et d'incitations expressément conçues dans l'intérêt du petit producteur. Beaucoup de représentants ont évoqué la nécessité de décentraliser la prise des décisions afin d'y faire participer les ouvriers agricoles, de diversifier en général les activités rurales et d'utiliser plus complètement les ressources naturelles et humaines en particulier dans les zones rurales. Les représentants ont approuvé le point de vue selon lequel il faudrait intensifier en Afrique les activités de recherche et de vulgarisation qui permettraient d'augmenter les revenus des producteurs, de stimuler l'emploi et d'aider à atténuer la pauvreté rurale. A cet égard, la plupart des représentants ont demandé instamment que la reconstitution des ressources du FIDA soit réalisée le plus tôt possible.

29. Tous ont été d'accord pour estimer qu'une aide d'urgence et continue était indispensable pour éviter de nouvelles pertes de vies humaines dans les régions de l'Afrique frappées par la famine. Ils ont été également d'accord pour considérer que l'aide d'urgence, complétée par une aide supplémentaire, devrait être intégrée et liée aux solutions intermédiaires et à plus long terme dans le domaine du développement. Plusieurs représentants ont également observé que, si les conditions météorologiques échappent au contrôle de l'homme, celui-ci pouvait néanmoins en tirer des enseignements et ils ont préconisé l'étude des systèmes météorologiques afin de prévoir des mesures correctives. La plupart ont préconisé d'autres améliorations dans les systèmes de détection précoce. Un autre représentant a dit qu'il fallait accorder davantage d'importance, dans les pays de l'Afrique au sud du Sahara, aux ressources terrestres en eau et moins sur les précipitations.

30. De nombreux représentants ont évoqué le paradoxe que constitue la présence d'importants excédents alimentaires dans certaines régions alors que d'autres souffrent de famine et de malnutrition. Certains ont fait observer que c'est l'humanité elle-même qui est responsable de cette situation en raison des conflits d'intérêts économiques et sociaux sur le plan national et international. Les représentants ont été d'accord pour considérer qu'il était indispensable d'augmenter l'investissement dans l'agriculture. Certains ont estimé qu'il était essentiel d'augmenter les investissements dans le secteur privé et que les gouvernements devaient de surcroît limiter leurs interventions dans le secteur alimentaire et agricole. D'autres représentants ont demandé que les pouvoirs publics interviennent davantage dans ce secteur et qu'un rôle plus important soit dévolu aux coopératives agricoles et aux fermes d'Etat. Plusieurs représentants de pays développés ont décrit les efforts que leurs pays avaient faits et continueraient de faire pour accroître les flux d'aide au développement, en particulier vers les pays africains. De nombreux représentants de pays africains ont exposé les effets négatifs qu'ont sur l'économie de leur pays les taux élevés d'intérêt, les obligations du service de la dette, le protectionnisme, les subventions aux exportations, et d'autres facteurs. Plusieurs ont estimé qu'il était nécessaire d'assouplir les dispositions concernant le service de la dette et les engagements et attributions en matière d'aide pour arrêter les sorties de

capitaux des pays en développement qui entravent la réalisation des objectifs alimentaires. Un représentant a fait observer que les cours des biens d'équipement, des produits manufacturés et des matières premières sont des facteurs qui échappent au contrôle des pays en développement et il demande quelle efficacité pouvait avoir l'aide au développement quand, en raison de ces facteurs, les sorties de capitaux des pays en développement dépassent les entrées de capitaux.

31. Certains représentants ont estimé que les priorités dans le domaine des investissements, notamment ceux qui ont pour objectif l'aide au développement, dont le but est de stimuler la production alimentaire et agricole, devraient porter essentiellement a) sur le développement des agricultures locales et celui des productions alimentaires nationales; b) sur les incitations, notamment en matière de prix, destinées à aider le petit producteur; c) sur la création d'une chaîne de traitement-stockage-commercialisation qui viserait à répondre aussi bien aux besoins du producteur qu'à ceux du consommateur; et d) sur l'exploitation, en particulier en Afrique, des résultats connus de la recherche, pour améliorer la production et les rendements des récoltes. Certains représentants ont souligné que les technologies qui permettraient aux pays en développement de parvenir à l'autosuffisance alimentaire existaient déjà mais que les contraintes appliquées en matière de devises et les contrôles exercés par quelques organisations transnationales limitaient leur accès à des techniques éprouvées et leur utilisation.

32. De nombreux représentants ont insisté sur le fait que les politiques démographiques et plus particulièrement les mesures de planification familiale étaient des domaines qui relevaient des pays eux-mêmes, mais tous ont semblé d'accord pour estimer que le facteur démographique et en particulier le rapport entre le taux de croissance de la population et celui de la production alimentaire, des revenus et des possibilités d'emploi devaient constituer une composante essentielle des plans et des stratégies de développement nationaux.

33. Plusieurs représentants ont fait état du document concernant l'amélioration de l'accès des populations sous-alimentées aux ressources vivrières et déclaré qu'ils pouvaient appuyer la proposition visant à réduire par étapes la faim et la malnutrition chroniques jusque dans les années 1990. Des représentants ont demandé instamment qu'une attention particulière soit accordée aux mesures de lutte contre la faim qui ont pour but de protéger les niveaux nutritionnels déjà fragiles des groupes à faible revenu. Certains ont fait observer que la paralysie actuelle du financement et du commerce internationaux limitait la capacité de certains gouvernements à améliorer l'accès des populations pauvres aux produits alimentaires. De nombreux représentants ont été d'accord pour estimer qu'il fallait atténuer la pauvreté rurale, faute de quoi la solution qui consiste à fournir une aide directe aux populations pauvres s'imposera de plus en plus et cette aide finira par dépasser les ressources financières dont les gouvernements peuvent disposer pour protéger les populations vulnérables. Certains représentants ont fait observer que les subventions destinées à protéger les populations vulnérables. Certains représentants ont fait observer que les subventions destinées à protéger les populations sous-alimentées sont parfois nécessaires mais qu'une fois accordées, ces subventions étaient difficiles à supprimer. Un représentant a estimé que les pays devraient améliorer leurs propres mécanismes de planification pour mieux protéger leurs populations pauvres, et a fait état de la nécessité d'appliquer des stratégies axées sur l'emploi dans les zones rurales, estimant que c'est aux gouvernements qu'il appartient de mettre en place le dispositif approprié pour le faire.

34. De nombreux représentants ont réaffirmé que l'alimentation ne devait être ni un moyen ni une mesure de pression politique et les délégués ont été d'accord dans leur ensemble pour considérer que la paix et le désarmement étaient des préalables à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Certains ont souligné qu'il fallait condamner les pressions et les interventions politiques qui risquent de contrarier la réalisation des objectifs alimentaires dans certains pays en développement et il a également été fait mention à ce propos du régime raciste de l'Afrique du Sud qui aggrave la situation alimentaire dans la région.

35. Le Président du FIDA, M. Idriss Jazairy, a dit que l'on pouvait tirer plusieurs enseignements de la crise actuelle. L'un était qu'une solution durable au problème de la faim serait exclue tant que des mesures ne seraient pas prises pour que les flux d'aide internationale parviennent effectivement jusqu'aux populations rurales pauvres. Le meilleur moyen d'y parvenir était d'acheminer davantage d'aide jusqu'aux petits producteurs, cette aide étant elle-même une condition préalable à l'augmentation de la production vivrière et agricole. C'est cette mission qui a été confiée au FIDA et celle dont il s'acquitte actuellement. Pourtant, le Fonds est sur le point d'être précipité dans l'abîme. Le Président a demandé instamment que des mesures soient prises immédiatement pour mener à bien la deuxième reconstitution du Fonds et, cette reconstitution une fois acquise, que sa future base financière soit réexaminée afin qu'il puisse poursuivre ses activités sans interruption et de façon plus prévisible. M. Idriss Jazairy a appelé l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'il avait l'intention de mobiliser des contributions volontaires pour financer un programme spécial pour les pays de l'Afrique au sud du Sahara, victimes de la sécheresse et de la désertification.

36. M. Peter Onu, secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a rappelé, dans un message dont M. Victor Djomatchoua a donné lecture, les objectifs définis en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation. Pour les pays africains, les efforts déployés pour atteindre ces objectifs s'étaient soldés par un échec grave après lequel il serait extrêmement difficile de retrouver l'impulsion que cette conférence avait su donner. M. Onu a rappelé le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique 2/ qui a été adopté en avril 1980 par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et qui accorde la priorité à l'alimentation et à l'agriculture. Cette priorité absolue accordée à l'alimentation, et qui est également consacrée dans les plans nationaux de développement des Etats membres de l'OUA, a été gravement entamée par la crise économique persistante et par les effets dévastateurs de la sécheresse. Pour apporter un remède concret et collectif à la situation d'urgence créée par la sécheresse et la famine, les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont décidé de créer un fonds spécial d'aide d'urgence aux victimes de la sécheresse et de la famine en Afrique et, malgré d'immenses difficultés économiques, sept Etats membres de l'OUA ont déjà fourni des contributions financières à ce fonds ou se sont engagés à le faire. Il a été fait mention en particulier de l'importance du vingt et unième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA qui se tiendra prochainement et qui étudiera la situation d'urgence en Afrique, en particulier du point de vue de la production et de la distribution des produits alimentaires. Le Secrétaire général a exprimé sa gratitude au Conseil mondial de l'alimentation pour la participation qu'il continuait d'apporter à la préparation de cette réunion.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale. La dernière de ces déclarations a mis l'accent sur l'importance du renforcement institutionnel dans le contexte de l'exécution et de la gestion des stratégies et

des plans alimentaires. Le représentant du PAM, faisant état des activités du Programme face à la situation alimentaire d'urgence en Afrique, a souligné les efforts déployés actuellement pour intégrer l'aide alimentaire dans l'action générale d'aide au développement. Le représentant de l'OIT a souligné l'interdépendance de l'emploi, des revenus, de la production et de la consommation alimentaire et a également insisté sur la nécessité d'une coopération et d'une coordination étroites entre les organismes dans l'élargissement des programmes à fort coefficient de main-d'oeuvre, spécialement en Afrique.

CHAPITRE III

FACTEURS ECONOMIQUES EXTERIEURS FAISANT OBSTACLE A LA REALISATION DES OBJECTIFS ALIMENTAIRES - NECESSITE D'ELARGIR LE COMMERCE MONDIAL

38. La troisième question de fond soumise à l'examen du Conseil et portant sur les facteurs économiques extérieurs faisant obstacle à la réalisation des objectifs alimentaires a été présentée par le Directeur exécutif. Celui-ci a indiqué que le document du secrétariat contenait une brève évaluation des effets économiques de la la grave récession ainsi que de la dégradation de la situation commerciale et financière internationale, y compris les problèmes importants de remboursement de la dette. Le document indiquait ensuite quelques domaines où pourrait être menée, sur le plan international, une action qui permettrait de réduire la faim et la malnutrition.

39. La plupart des représentants ont approuvé l'intention et les propositions générales du document. Ils ont estimé qu'elles constituaient un bon point de départ pour la suite des discussions sur les problèmes internationaux relatifs au commerce, à l'endettement et au financement. Ils ont été d'accord dans leur ensemble sur la partie relative à la dette extérieure et aux ajustements économiques connexes qui portaient sur l'application des stratégies alimentaires et les investissements consacrés au développement.

40. Certains représentants ont estimé que la situation était plus grave que ne l'indiquait le document. Les ministres du Conseil ont déclaré que, selon eux, la crise économique mondiale des premières années 80 avait eu pour effet de priver d'investissements les secteurs agricole et alimentaire des pays en développement et qu'elle avait réduit à néant les perspectives globales de développement. Ils ont demandé qu'une action soit entreprise à l'échelon international dans les domaines du commerce, des apports de capitaux et des investissements dans l'alimentation et l'agriculture et ont souligné l'importance que revêtait l'aptitude des pays en développement à s'attaquer à leurs problèmes alimentaires.

41. Les ministres ont reconnu que le redressement économique mondial a été encourageant mais inégal et que ses effets sur les pays en développement l'ont été encore davantage. L'expérience a été très différente selon les pays des régions en développement, ce qui laisse supposer une grande diversité dans la force économique de ces pays et dans la pertinence de leurs politiques économiques. Malgré les progrès réalisés, la situation économique internationale se caractérise actuellement par des remboursements très lourds au titre de la dette, des termes de l'échange défavorables, une dégradation de la discipline commerciale, des pressions protectionnistes qui risquent de conduire à une généralisation des restrictions sur les importations en provenance des pays en développement et à la nécessité de prendre des mesures d'ajustement structurel.

42. Les ministres ont estimé que ces contraintes limitaient gravement la capacité de nombreux pays en développement de réorienter leur politique économique et leurs priorités en matière d'investissement dans le secteur alimentaire et, en particulier, les dépenses qu'ils pourraient consacrer à la production locale et à l'amélioration de la consommation des populations pauvres.

43. Quelques représentants ont fait observer que l'expérience de la récession pouvait cependant encourager les pays à consolider et à renforcer les stratégies qui avaient donné jusque-là de bons résultats, faciliter l'abandon de positions trop arrêtées et faire naître dans ces pays la volonté de fixer de nouveaux

objectifs et de procéder à des ajustements de leur politique commerciale. Cette expérience a mis en lumière l'interdépendance de plus en plus étroite des partenaires du développement et la nécessité toujours plus pressante d'atteindre les objectifs alimentaires mondiaux.

44. Les représentants ont été d'accord dans leur ensemble pour estimer que les tendances actuelles ne pouvaient manifestement pas se prolonger. Aussi longtemps que les pays en développement devraient limiter leurs importations et consacrer un fort pourcentage de leurs recettes d'exportation au service de leur dette, il leur serait probablement impossible de connaître durablement une croissance économique vigoureuse et une réelle stabilité politique. Si certains problèmes du commerce international ne sont pas réglés comme il convient, il sera difficile à la fois d'améliorer les recettes d'exportation des pays en développement et de résoudre les problèmes alimentaires mondiaux.

45. La plupart des ministres du Conseil ont souligné que le renforcement du protectionnisme n'avait pas seulement pour effet de réduire la rentabilité des investissements existants, mais qu'il rendait encore plus incertain l'accès futur aux marchés.

46. Tous les représentants ont souligné que, pour redresser ces déséquilibres de façon méthodique et satisfaisante, il fallait consacrer suffisamment de capitaux au développement, augmenter les investissements nationaux dans l'agro-alimentaire, mieux harmoniser les politiques macro-économiques qui sont réorientées vers un meilleur ajustement des exportations et des importations et améliorer la coordination internationale.

47. Tous les représentants ont insisté sur le rôle du dispositif multilatéral qu'offre le GATT pour les ajustements commerciaux et sur l'importance que présente toujours son comité des échanges agricoles. Les ministres du Conseil ont recommandé d'encourager ce comité à accélérer l'élaboration de règles et de disciplines plus efficaces pour l'élaboration des politiques commerciales et des politiques agricoles nationales.

48. Pour ce qui est des négociations relatives à l'alimentation et à l'agriculture, tous les représentants ont préconisé l'examen de différents instruments qui permettraient de faire entrer les subventions à l'agriculture - y compris celles qui intéressent les crédits à l'exportation - dans le cadre de règles et disciplines du GATT plus strictes et concrètement efficaces. Les ministres du Conseil ont souligné que le renversement des tendances et mesures protectionnistes, allant de pair avec le redressement économique, contribuerait à la croissance des échanges internationaux et améliorerait ainsi la sécurité alimentaire mondiale.

49. La plupart des ministres du Conseil ont recommandé de prendre pleinement en compte la nécessité d'un équilibre entre les droits et obligations définis par le GATT, ainsi que les caractéristiques et problèmes particuliers du secteur alimentaire et agricole des pays en développement, à la lumière des dispositions spécifiques visant un traitement différentiel et préférentiel. Il a été souligné que le Conseil mondial de l'alimentation devait exercer ses bons offices : d'une part, pour atténuer dans une certaine mesure les dissensions qui agitent actuellement le commerce international des denrées alimentaires et, d'autre part, pour orienter les programmes d'ajustement destinés à résoudre les problèmes d'endettement afin d'aider les pays en développement à satisfaire leurs exigences alimentaires et sociales sur une base continue et à long terme.

50. La plupart des représentants ont insisté sur le fait que le Conseil international du Blé (CIB) devrait continuer à examiner les mesures à prendre pour que la coopération internationale puisse se poursuivre après le 30 juin 1986, date de l'expiration de l'actuel protocole. Les ministres du Conseil ont toutefois recommandé de tenir compte, dans toute nouvelle convention, des profonds changements intervenus ces dernières années dans les marchés, afin de réduire l'instabilité des cours.

51. Les ministres du Conseil ont recommandé que le CIB continue d'étudier les éléments éventuels d'un accord nouveau et plus rigoureux, comportant notamment des dispositions d'ordre économique. Celles-ci pourraient viser, par exemple, à encourager le financement d'achats de céréales et une assistance technique accrue. Quelques représentants ont proposé que le Conseil entreprenne des consultations pour déterminer dans quelle mesure il serait possible de rapprocher du chiffre de 10 millions de tonnes l'engagement global minimum pris au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire.

52. En ce qui concerne l'aide financière, les représentants ont été d'accord pour estimer que la facilité céréalière prévue par le Fonds monétaire international (FMI) était un moyen important de financement mis à la disposition des pays en développement pour les aider à assurer leur sécurité alimentaire. Les ministres du Conseil se sont félicités que la durée de cette facilité ait été récemment portée à quatre ans et ont manifesté leur gratitude à cet égard. Il sera possible, à l'occasion de la révision qui aura lieu vers mai 1987, de procéder à quelques ajustements techniques qui permettront d'élargir les opérations au titre de cette facilité.

53. Quelques représentants ont constaté avec inquiétude que l'embargo économique récemment décidé contre le Nicaragua portait préjudice à la production agricole et à la sécurité alimentaire de ce pays et ont fait référence à la résolution 39/210 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. D'autres ont estimé que le Conseil mondial de l'alimentation n'était pas l'instance habilitée à soulever des questions de cette nature.

54. Les ministres du Conseil ont vivement appuyé la proposition en faveur de l'intensification des échanges de données d'expérience et de la coopération sur les problèmes alimentaires entre pays en développement. A cet égard, des représentants ont recommandé que le Conseil mondial de l'alimentation continue de suivre et d'analyser la question des échanges commerciaux entre pays en développement, surtout dans les secteurs alimentaire et agricole et à faire rapport à ce sujet, car il s'agit d'un aspect important pour déterminer dans quelle mesure ces pays pourront faire face aux problèmes de la sécurité alimentaire et de la faim.

CHAPITRE IV

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Organisation des travaux

55. Le Conseil a constitué un groupe de travail chargé de rédiger les conclusions et les recommandations qui se dégageraient de la onzième session ministérielle. Ce groupe était composé des pays suivants : Kenya et Maroc (Afrique); Japon et Thaïlande (Asie); Argentine et Nicaragua (Amérique latine); République démocratique allemande et Union des Républiques socialistes soviétiques (Etats socialistes de l'Europe de l'Est), assistées par le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM); France et Etats-Unis d'Amérique (Europe occidentale et autres Etats), assistés par la Communauté économique européenne (CEE). Le Président a désigné M. G. I. Trant (Canada) pour le représenter à la présidence du groupe de travail.

56. Les conclusions et recommandations présentées en séance plénière ont été adoptées par consensus.

57. Après l'adoption des conclusions et recommandations par consensus, la République démocratique allemande, prenant la parole au nom de la Bulgarie, de la Hongrie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a réaffirmé la position de principe exposée par ces pays dans leurs déclarations communes et a signalé à l'attention des membres du Conseil les documents WFC/1984/13 et WFC/1985/9 distribués au cours des réunions en question.

58. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et de la Turquie ont réservé leur position sur les paragraphes 7 et 49 des conclusions et recommandations de la réunion. Ces délégués ont estimé qu'il n'appartenait pas au Conseil mondial de l'alimentation de débattre des résolutions 38/188 J, 39/151 E et 39/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies et que ces questions relevaient d'autres instances. Selon d'autres représentants, le Conseil était une tribune politique et il pouvait donc débattre de problèmes politiques tels que ceux qu'évoquaient les paragraphes cités en référence.

B. Election du Bureau

59. M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture (France), a été élu par acclamation président pour un mandat de deux ans. Ont été également élus comme vice-présidents : M. Gilles Laubhouet, ministre du développement rural (Côte d'Ivoire); M. Qazi Abdul Majid, ministre de l'alimentation et de l'agriculture (Pakistan); M. Lucio Reca, secrétaire d'Etat à l'agriculture et à l'élevage (Argentine) et M. Yovtcho Roussev, vice-président de l'Union agro-industrielle nationale (Bulgarie).

C. Futur programme de travail

60. Le Directeur exécutif a récapitulé les principaux domaines d'action futurs proposés par les ministres pour le Conseil au cours des débats. Les points retenus ont été les suivants : poursuite de l'évaluation de l'application des stratégies alimentaires en Afrique; analyse des perspectives régionales ouvertes à la coopération alimentaire et organisation d'ateliers sur l'expérience acquise en Asie et en Amérique latine en ce qui concerne l'application des politiques et programmes alimentaires; progrès de l'intégration de l'aide alimentaire aux impératifs du

développement, surtout en Afrique, examen des progrès et du potentiel de la recherche agronomique en vue de l'amélioration des techniques; poursuite de l'examen des aspects des marchés et des échanges internationaux qui entravent la réalisation des objectifs alimentaires; rôle des sociétés transnationales dans le domaine des échanges, des investissements et du transfert de technologie dans le secteur alimentaire; poursuite de l'examen des efforts déployés pour mobiliser les ressources, de l'efficacité de la formation à l'analyse des politiques alimentaires, de l'amélioration des données et facteurs connexes.

61. A l'issue d'un large débat, il a été décidé d'un commun accord de retenir les domaines d'action suivants :

a) Suite de l'évaluation de l'application des stratégies alimentaires et des mesures visant à réduire la faim, surtout en Afrique, et élaboration de méthodes de suivi plus efficaces. L'évaluation devrait viser spécifiquement le niveau des investissements nationaux et la part des budgets nationaux affectée au secteur agro-alimentaire;

b) Examen des progrès réalisés effectivement dans l'intégration des secours d'urgence, y compris l'aide alimentaire, aux objectifs plus larges du développement qui visent à assurer l'autosuffisance alimentaire et à lutter contre la faim;

c) Etude en particulier des perspectives et de la coopération régionales en ce qui concerne les problèmes alimentaires, notamment les ateliers régionaux respectivement proposés par la Chine sur l'expérience acquise en Asie et par l'Argentine sur les politiques et programmes alimentaires appliqués en Amérique latine;

d) Etude des moyens d'améliorer l'efficacité du Conseil mondial de l'alimentation, dans son rôle d'organisme de coordination du système des Nations Unies.

62. Les représentants ont émis des avis différents sur la priorité à donner à l'examen ultérieur par le Conseil du rôle des sociétés transnationales en matière d'objectifs alimentaires. Il a été convenu en général qu'il fallait porter à la connaissance des membres du Conseil les travaux consacrés à cette question par d'autres organes.

D. Autres questions soulevées par les ministres

63. Le Président du Conseil a rendu compte des délibérations qui ont eu lieu au cours des séances privées des ministres et a demandé que la déclaration ci-après figure dans le rapport de la session :

"Ayant étudié plusieurs aspects de l'organisation et des travaux futurs du Conseil mondial de l'alimentation et examiné les changements qui pourraient être nécessaires pour renforcer son action et faciliter la solution de problèmes alimentaires mondiaux persistants :

Nous considérons que le Conseil devrait manifestement revenir à son mandat initial, tel qu'il est énoncé dans la résolution XXII adoptée en 1974 par la Conférence mondiale de l'alimentation.

A cet égard, il serait selon nous opportun que les modalités de fonctionnement du Conseil soient rééxaminées, de préférence par le cabinet du Secrétaire général en collaboration avec un petit comité d'Etats membres. Cette étude, dont les conclusions pourraient être présentées à la douzième session, aurait pour objet de s'assurer que le Conseil jouit de l'autorité et de l'indépendance voulues pour s'acquitter de son mandat."

64. Quelques représentants ont fait observer qu'il ne servait à rien de faire simplement examiner des documents, quelle qu'en soit la qualité, par les ministres, et qu'il fallait davantage s'attacher à la mise en oeuvre des recommandations du Conseil. Un représentant a suggéré que le Conseil organise des réunions entre les partenaires du développement, deux fois par an et avant la session ministérielle annuelle, afin que les ministres puissent être informés des mesures prises par les donateurs, les institutions compétentes et les pays en développement eux-mêmes pour venir à bout des problèmes alimentaires. D'autres ont dit ne pas être convaincus de l'utilité des réunions préparatoires officielles convoquées annuellement à Rome; ils ont suggéré d'en modifier le caractère et de faire une plus large place à des réunions et activités plus régulières et plus fréquentes des membres du Bureau du Conseil. Quelques représentants ont proposé que le Conseil établisse des liens plus étroits avec le cabinet du Secrétaire général, en raison du rôle qui lui revient dans le système des Nations Unies en tant que mécanisme de coordination pour les problèmes de l'alimentation et de la faim. D'autres ont estimé que c'était dans le cadre de son mandat actuel, en vertu duquel il rend compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que le Conseil pourrait le mieux accroître l'efficacité de son action. A leur avis, toute tentative visant à modifier ce mandat nuirait au bon exercice des fonctions prescrites. En tout état de cause, l'éventuel réexamen des activités du Conseil mondial de l'alimentation ne devrait pas conduire à la création de nouveaux organes; il faut tenir compte des mécanismes existants et des disponibilités financières, et se garder des doubles emplois.

65. De l'avis général, il convient de revoir le rôle, les responsabilités et les fonctions du Conseil mondial de l'alimentation. Pour certains délégués, cet examen ne doit remettre en cause ni le mandat, ni le siège, ni les attributions actuelles du Conseil, alors que pour d'autres, il faudrait également reconsidérer ces aspects plus généraux, idéalement en liaison avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

66. Dans le discours qu'il a prononcé après son élection, le nouveau président a indiqué qu'il comptait s'attacher à ce que soit réalisée l'étude demandée sur les moyens de renforcer l'efficacité de l'action du Conseil.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 19 (A/39/19), première partie, paragraphes 1 à 66.

2/ A/S-11/14, annexe I.

ANNEXE I

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple français a/

Le Conseil mondial de l'alimentation,

Ayant convoqué sa onzième session ministérielle à Paris, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République française,

Ayant apprécié la perfection des dispositions prises ainsi que l'excellente qualité des installations du Centre de conférences internationales, qui ont permis d'organiser les travaux du Conseil avec aisance et efficacité,

Très sensible à l'accueil si généreux et chaleureux réservé à tous les ministres et plénipotentiaires ainsi qu'aux autres représentants et observateurs,

1. Rend hommage au Gouvernement et au peuple français pour l'immense effort qu'ils ont consacré à la préparation et à l'organisation de la onzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation ainsi que pour le succès remarquable de cet effort;

2. Se déclare profondément ému par l'hospitalité généreuse et l'amitié universelle dont a fait preuve la population française tout entière à l'égard des participants à la session;

3. Prie le Président du Conseil d'exprimer la très sincère gratitude du Conseil au Président de la République française, M. François Mitterrand et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple français.

---

a/ Adoptée par acclamation par le Conseil à la 8ème séance de sa onzième session ministérielle, sur proposition de M. Bukar Shaib, ministre de l'agriculture, des ressources hydriques et du développement rural du Nigéria.

ANNEXE II

Liste des documents soumis à la onzième session ministérielle

Numéro du document	Point de l'ordre du jour	Titre
WFC/1985/1	1	Ordre du jour provisoire annoté.
WFC/1985/2	3	Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans et stratégies alimentaires en Afrique.
WFC/1985/2/Add.1	3	Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des plans et stratégies alimentaires en Afrique - Rapport et recommandations de l'atelier de travail sur l'accélération de la mise en oeuvre en Afrique des stratégies alimentaires - Abidjan, Côte d'Ivoire, 25-27 février 1985.
WFC/1985/3	3	Efficacité de l'aide à l'appui des stratégies alimentaires.
WFC/1985/4	4	Comment assurer aux populations sous-alimentées un meilleur accès aux approvisionnements.
WFC/1985/5	5	Facteurs économiques extérieurs faisant obstacle à la réalisation des objectifs alimentaires - Nécessité d'élargir le commerce mondial.
WFC/1985/6	6	Proposition relative au programme futur du Conseil - Note sur les agro-industries.
WFC/1985/7 (en anglais seulement)		Situation actuelle de l'alimentation dans le monde.
WFC/1985/8		Rapport de la réunion préparatoire de la onzième session du Conseil.
WFC/1985/9		Lettre en date du 1er mai 1985 adressée au Président du Conseil mondial de l'alimentation par la délégation de la République démocratique allemande.
WFC/1985/10		Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur le travail de la dixième session.

Numéro du document	Point de l'ordre du jour	Titre
WFC/1985/11	2	Lettre en date du 27 mai 1985 adressée au Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation par l'ambassadeur de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
WFC/1985/12		Dixième rapport annuel du Comité sur les politiques et programmes d'aide alimentaire.

ANNEXE III

Déclaration des organisations non gouvernementales sur les questions soumises à la onzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation

1. Les organisations non gouvernementales présentes à la onzième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation sont parfaitement conscientes de la situation alimentaire dramatique de nombreux pays, en Afrique en particulier. Situation qui n'est pas due seulement à la sécheresse ou à des causes dites "naturelles", comme on serait tenté de le laisser croire à l'opinion, ce qui a pour effet de la démobiliser. Plusieurs causes essentielles de la famine sont aussi le fait de l'homme : causes internes, dégradation de l'environnement, politiques agricoles contraires aux intérêts des paysans, manque de moyens de stockage, de crédit ou de commercialisation, manque de moyens de communication, d'écoles, d'installations sanitaires, insuffisance de la recherche appliquée; causes externes : guerres, endettement particulièrement lourd des pays en déficit alimentaire, dérèglement du système monétaire, détérioration des termes de l'échange et protectionnisme des pays du Nord. Ces causes ont été citées par de nombreux intervenants : nous ne faisons que les rappeler pour montrer qu'une action est possible et que la sécheresse et la famine ne doivent pas conduire au fatalisme. Les organisations non gouvernementales savent qu'elles n'ont pas à se poser en sauveurs du tiers monde, car elles ne peuvent apporter qu'une aide modeste, en complément de la coopération internationale publique. Aide modeste, mais significative : à titre d'exemple, durant les six derniers mois, les organisations non gouvernementales de la Communauté européenne ont collecté par leurs propres moyens, à la suite de leurs appels pour une aide spéciale aux populations africaines, une somme totale de l'ordre de 200 millions de dollars, soit un peu plus de la moitié de l'aide alimentaire de la Commission des communautés européennes durant la même période. Mais au-delà de cet apport quantitatif, notre expérience au niveau des villages nous a fait toucher du doigt un certain nombre d'exigences ayant trait au développement agricole. Nous en rappelons ici quelques éléments essentiels.

1. Promouvoir des espaces d'échanges régionaux

2. Un développement agricole orienté vers l'autonomie alimentaire commence par une politique de prix rémunérateurs pour les productions vivrières. Cette politique ne peut réussir que si les marchés locaux et régionaux sont protégés contre l'invasion de produits alimentaires importés à bas prix. Dans la mesure où elle est indispensable, une telle protection a nécessairement une incidence sur l'écoulement des excédents agricoles des pays industriels et, par conséquent, doit conduire à une réorganisation des politiques agricoles pratiquées par ces pays, dans le cadre des marchés régionaux déjà existants.

3. La protection des marchés implique la création d'espaces économiques viables au niveau d'un pays ou d'un groupe de pays. La consommation, la production et l'épargne doivent progresser ensemble, par une large valorisation des facteurs nationaux : travail, terre, savoir-faire, ressources naturelles, qui sont souvent exclus par le jeu de la concurrence inégale.

4. A cet égard, les organisations non gouvernementales s'interrogent depuis longtemps et interrogent gouvernements nationaux et organisations intergouvernementales sur l'emprise des agro-industries sur les systèmes alimentaires du tiers monde. Elles demandent au Conseil d'inclure cette question dans son programme de travail et d'engager enfin un débat global sur les firmes agro-alimentaires et leur rôle prépondérant dans les politiques et le développement agricoles de l'ensemble du monde.

2. Renforcer les stratégies paysannes

5. La réussite des stratégies alimentaires repose sur la capacité de la paysannerie à accroître et à diversifier les productions locales. Dans ce domaine décisif pour l'ensemble du tiers monde, les Etats ont un rôle éminent à jouer en favorisant l'émergence d'une paysannerie organisée et indépendante qui sera le moteur du développement. Il s'agit de construire des modèles de développement conformes aux conditions sociales, économiques et politiques de chaque société et qui valorisent le travail de chacun de ses membres. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec l'Etat, l'organisation paysanne doit être un partenaire à part entière appelé à participer à la définition des politiques agricoles.

6. Cependant il ne suffit pas de rendre la parole aux paysans mais également d'accompagner le travail de développement réalisé par les organisations paysannes en mettant à leur disposition les outils nécessaires :

a) Outils juridiques : droits d'association, législation appropriée à la protection de l'activité agricole (problèmes fonciers, organisation des marchés, ...);

b) Outils financiers : politique d'investissement, crédit adapté, soutien des prix, ...;

c) Outils techniques : mobilisation et protection des moyens productifs locaux (semences, sols, irrigation, technologie appropriée, ...); vulgarisation; formation professionnelle, ...

3. Lier étroitement aide alimentaire et aide au développement

7. Une part significative de l'aide alimentaire devrait être consacrée à la relance du développement (par exemple par la fourniture de semences, de petit outillage agricole, de jeunes bovins, ...). De même l'aide alimentaire doit soutenir par priorité des programmes de travail pour le développement (routes, voirie, hydraulique) et s'inscrire dans les stratégies alimentaires définies par les gouvernements.

8. L'aide doit aller à un développement rural global, de manière à faciliter la vie dans les villages et à freiner l'exode rural. Il s'agit, entre autres, de promouvoir l'ensemble des productions vivrières, l'éducation et la formation professionnelle, les soins de santé primaires, l'artisanat rural et la petite industrie en amont et en aval de l'agriculture, les sources d'énergie renouvelable à bon marché.

9. Le développement agricole est également lié à la création d'emplois dans les zones urbaines, et par conséquent à l'accès à un pouvoir d'achat de la masse des gens inemployés aujourd'hui.

10. Toute aide alimentaire et tout projet de développement doivent se greffer sur la participation de la population à travers ses leaders reconnus. Autrement dit, favoriser la vie sociale et associative ainsi que la capacité d'organisation de la population, en lui laissant le maximum de responsabilité.

11. Concernant spécifiquement l'aide d'urgence, qui doit aller en premier lieu aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux femmes et aux enfants, il importe qu'elle bénéficie de certaines priorités : il s'agit, en particulier, d'améliorer les systèmes d'alerte rapide en y associant les organisations non gouvernementales; de déterminer les zones de libre passage pour garantir le droit de toute population à la nourriture; d'assurer une coordination plus étroite entre les différents donateurs. Comme toute autre forme d'aide, l'aide d'urgence doit favoriser l'auto-organisation de la population bénéficiaire et la prise en charge par elle-même de ses moyens de vie (alimentation, éducation, conditions sanitaires, voirie).

12. Enfin, l'aide au développement, ce sont aussi des moyens financiers à dégager en quantité plus importante. Les organisations non gouvernementales demandent aux gouvernements des pays industriels de définir, comme certains l'ont fait, un échéancier pour aboutir, au plus tard avant la fin de la décennie, à une aide publique au moins égale à 0,7 p. 100 de leur produit national brut. Elles demandent également d'affecter une part substantielle de cette aide à la coopération multilatérale; la reconstitution adéquate du Fonds international de développement agricole revêt, en raison même du mandat de cette institution, une importance particulière.

4. Valoriser le rôle des organisations non gouvernementales au Sud comme au Nord

13. Les organisations non gouvernementales représentent, dans les pays industriels, un secteur dynamique de la population qui contribue largement à l'information et à l'éducation de l'opinion; et par là au soutien de politiques favorables à la coopération et à la solidarité internationales. Pour mener à bi cette tâche indispensable, elles souhaitent être aidées dans leur accès aux méd as et aux divers moyens d'information.

14. Tout en gardant leur autonomie d'action, elles estiment nécessaire d'être consultées lors de l'élaboration des décisions concernant les politiques d'aide au développement et, à la mesure de leur compétence, être associées à leur mise en oeuvre.

15. La formule des cofinancements de projets, par ces contributions publiques des divers gouvernements ou de la CEE, a permis aux organisations non gouvernementales d'étendre leur action à la satisfaction des divers partenaires. Par la concertation de ces partenaires, les modalités d'application de ces cofinancements peuvent être améliorées et étendues, sous des formes appropriées, à d'autres institutions intergouvernementales.

16. Dans les pays du Sud, les organisations paysannes, les communautés villageoises, les groupes populaires, les organisations non gouvernementales sont les partenaires attitrés des organisations non gouvernementales du Nord. Ces dernières souhaitent vivement que ce mouvement associatif "à la base" soit encouragé car il constitue un des éléments essentiels du tissu social d'un pays et le meilleur garant de sa vitalité.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York 00600 21699—August 1985—1,425